



Commune
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 28/07/2020

Reçu en préfecture le 28/07/2020

Affiché le 28/07/2020

ID : 083-218300036-20200721-DCM2020_064-DE



Délibération N°2020-064

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Maurice Michel située 61 avenue Paul Emile Victor 83111 AMPUS, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Aude ABIME, Alain POILPRÉ, Roland NARDELLI, Roger MALAMAIRE, Nadine MARION, Julie LUCCIONI, Michel MANISCALCO, Virginie MICHEL, Carmen FERNAGUT, Christian CHILLI.

Excusés : Raymond BORIO représenté par Hugues MARTIN,
Nathalie FORESTIER représentée par Aude ABIME,
Claire CANDELA représentée par Carmen FERNAGUT.

Absent : Fabien MICHEL.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15
Pour : 14

Nombre de membres présents : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 14

ECLAIRAGE PAYSAGER DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2020-012 du 03 Mars 2020, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'éclairage paysager au niveau de la Place Neuve et de l'entrée sud du village pour un montant estimatif total de 28 780€ HT soit 34 536€ TTC et a sollicité une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'une consultation de 3 entreprises a été réalisée le 18 Mai 2020 auprès de ITEL NIRONI, CITELUM et ARNEODO ELECTRICITE.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que seulement l'éclairage de l'entrée sud du village sera réalisé dans l'immédiat car il est nécessaire de faire une nouvelle étude pour l'enterrement des réseaux sur le site de la Place Neuve.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CITELUM pour les travaux d'éclairage paysager de l'entrée sud du village pour un montant de 8 229.13€ HT soit 9 874.96€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offre (CAO) du 15 Juillet 2020.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le choix de l'entreprise CITELUM pour l'éclairage paysager de l'entrée sud du village pour un montant de 8 229.13€ HT soit 9 874.96€ TTC ;
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN



Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2020-064

(VAR)